

Processus de mise en œuvre de la résolution WCC 2020 Res 123 "Vers l'élaboration d'une politique de l'UICN sur la biologie de synthèse en rapport avec la conservation de la nature".

(<https://portals.iucn.org/library/node/49795>)

Ce document doit être lu conjointement avec les termes de référence des différents organismes engagés dans la discussion et dans la rédaction de la politique, voir annexe.

Groupe de travail Res 123 du Comité « Programme et politiques » du Conseil de l'UICN

Le Comité « Programme et Politiques » du Conseil de l'UICN a établi un groupe de travail pour assurer la livraison du projet de "Politique de l'UICN sur la biologie de synthèse en relation avec la conservation de la nature", pour examen en vue de son adoption par le Congrès mondial de la nature de 2025, conformément au mandat défini dans la Résolution WCC 2020 Res 123 de l'UICN. Ce groupe de travail suivra la mise en œuvre du processus décrit dans le présent document et fera des recommandations au Conseil de l'UICN sur les actions requises. Les termes de référence de ce groupe sont inclus en annexe.

Processus inclusif

Une équipe de formateurs, soutenue par le Secrétariat et sous la supervision du Conseil de l'UICN.

Le Groupe de travail Res 123 du Comité « Programme et Politiques » élaborera un document d'information, afin d'expliquer à un large éventail de Membres de l'UICN et à leurs membres respectifs ce qu'est la biologie de synthèse, et pourquoi ses implications pour la conservation de la nature nécessitent un débat inclusif. Ce document d'information devrait rappeler les processus sur le sujet jusqu'à présent dans le contexte de l'UICN, et s'inspirer largement du rapport de l'UICN "Frontières génétiques pour la conservation"

(<https://portals.iucn.org/library/node/48409>).

Discussions entre les structures de l'UICN

Le Conseil de l'UICN invitera les Comités nationaux, régionaux et interrégionaux, les Forums régionaux de la conservation et les Commissions de l'UICN à organiser des discussions inclusives parmi leurs membres sur l'élaboration d'une politique de l'UICN sur la biologie de synthèse, conformément à l'annexe I du WCC-2020-Res-123. Ces discussions inclusives devraient viser à impliquer une diversité de régions, de sexes, d'âges et de systèmes de connaissances.

Ce processus inclusif devrait inclure, dans la mesure du possible, l'identification de questions sur des domaines dans lesquels il existe des incertitudes et des inconnues importantes, ainsi que, dans la mesure du possible, l'évaluation participative et anticipative des technologies, y compris la prospective dirigée par les communautés et la recherche-action participative.

Pour faciliter ce processus inclusif, une équipe de facilitateurs produira un bref document d'orientation contenant des recommandations sur la manière de parvenir à un processus inclusif et participatif au sein des membres, sur la manière de couvrir les sujets mentionnés dans la résolution, et un modèle de rapport pour collecter les discussions et les résumés de contributions appropriés. Ces rapports seront utilisés dans le processus de rédaction et de délibération de la politique.

Assemblée des citoyens

L'un des éléments du processus de discussion inclusif sera la mise en place d'une Assemblée des citoyens afin de permettre à la " majorité silencieuse " des membres de l'UICN, qui n'est pas nécessairement familière avec le sujet de la biologie de synthèse et qui ne s'y est pas encore engagée, de s'exprimer.

Un minimum de 16 institutions membres de l'UICN seront sélectionnées de manière aléatoire (à l'aide d'un algorithme pour lequel le code est disponible publiquement), en utilisant une stratification entre a) les huit régions statutaires de l'Union, afin d'assurer une participation géographique équilibrée, et b) les deux chambres de vote de l'UICN: les gouvernements (y compris les États, les agences gouvernementales et les gouvernements sous-nationaux), et les organisations de la société civile (y compris les organisations de peuples autochtones, organisations non gouvernementales nationales et organisations non gouvernementales internationales), ce qui garantit que la moitié des institutions sont issues des gouvernements et l'autre moitié des organisations de la société civile.

Les institutions membres sélectionnées de façon aléatoire seront invitées à proposer deux candidats individuels différents pour siéger à l'Assemblée des citoyens, en veillant à contribuer à la diversité globale du groupe, notamment en ce qui concerne le sexe, la jeunesse et l'origine ethnique. Un individu par organisation sera sélectionné par le Groupe de travail du Conseil de l'UICN sur le Programme et les politiques Res 123 du Conseil de l'UICN, afin de maximiser la diversité dans l'ensemble du groupe. La Maîtrise de l'anglais, ou du français ou de l'espagnol, les trois langues officielles de l'UICN, est requise ; des traductions en chuchotage seront fournies par le Secrétariat de l'UICN pour aider les membres de l'assemblée citoyenne qui le demande.

L'Assemblée des citoyens sera d'abord convoquée pour participer à une formation, répondant aux besoins exprimés par les membres de l'Assemblée des citoyens, afin que les participants partagent une culture commune sur le thème de la biologie de synthèse, ses interactions et ses implications pour la conservation de la nature, ainsi que sur le processus d'élaboration d'une politique de l'UICN. Le matériel de formation seront également mis à disposition de l'ensemble des membres de l'UICN, afin de soutenir le processus inclusif dans son ensemble.

Une deuxième réunion de l'assemblée des citoyens sera organisée pour délibérer et produire un résumé et des recommandations à prendre en considération par le comité d'élaboration des politiques dans la rédaction de la politique de l'UICN. D'autres convocations pourront être organisées en personne ou par voie électronique, selon les besoins.

Formateurs et animateurs :

Les formateurs et les animateurs de l'assemblée des citoyens seront sélectionnés parmi des institutions scientifiques respectées (par exemple, des académies nationales de sciences naturelles et sociales), par le biais de la procédure de passation de marché de l'UICN, afin de garantir la transparence et de minimiser tout conflit d'intérêt réel ou perçu sur le sujet.

Nomination du groupe de travail sur l'élaboration des politiques

Le groupe de travail sur l'élaboration des politiques sera chargé de rédiger la " politique de l'UICN sur la biologie de synthèse en relation avec la conservation de la nature", dont les termes de référence sont inclus dans l'annexe.

Le Conseil de l'UICN enverra un appel à candidatures à tous les membres de l'UICN et aux membres des Commissions, avec des informations suffisantes sur le processus et les termes de référence de ce groupe. L'appel à candidatures sera ouvert pendant au moins un mois. L'appel à candidatures demandera de brèves informations sur les candidats, notamment leurs coordonnées, une brève biographie, leur expertise sur le sujet, leur région d'origine, leur sexe, leur âge, leur origine ethnique, ainsi que leur CV, une déclaration d'intérêt et la confirmation de leur volonté de servir à titre personnel, leur engagement à consacrer le temps nécessaire, leur volonté de s'engager de manière respectueuse et inclusive à l'égard des différentes perspectives sur le sujet et la déclaration de tout conflit d'intérêt potentiel. La maîtrise de l'anglais, du français ou de l'espagnol, les trois langues officielles de l'UICN, est requise ; des traductions en chuchotage seront fournies par le Secrétariat de l'UICN pour aider les membres du groupe de travail qui en ont besoin.

L'appel à candidatures demandera également aux candidats de préciser s'ils sont disposés à être poste de président ou de coprésident du groupe de travail, en incluant le mandat de ce(s) poste(s).

La Présidente de l'UICN nommera une liste préliminaire de seize participants pour le groupe de travail (en utilisant les critères de la Résolution 123), y compris un président ou des coprésidents, et enverra aux membres de l'UICN la liste des noms et de brèves biographies. Les Membres de l'UICN auront un mois pour envoyer leurs commentaires à la Présidente de l'UICN sur la composition générale du groupe.

Le Président de l'UICN nommera et annoncera la liste finale des participants au groupe de travail et son président ou ses coprésidents au plus tard deux mois après la date limite pour recevoir les commentaires des Membres de l'UICN.

Rédaction et révision de la politique

La rédaction de la politique sera dirigée par le Groupe de travail sur l'élaboration de la politique, en tenant en tenant compte des apports du processus de discussion inclusif, en particulier des rapports des discussions menées par les différentes structures de l'UICN, ainsi que les délibérations et les recommandations de l'Assemblée des citoyens, ainsi que des critères directeurs énumérés dans la Res.123, et le rapport de l'UICN intitulé « Frontières génétiques pour la conservation : Une évaluation de la biologie de synthèse et de la conservation de la biodiversité », ainsi que d'autres sources d'information pertinentes.

Le processus de rédaction et de révision à suivre est décrit dans la Res 123. Le groupe de travail sur l'élaboration de la politique se réunira en personne trois fois, pour préparer les première, deuxième et troisième version de la politique, et travaillera également en ligne par courrier électronique et lors de réunions virtuelles. Les réunions en personne bénéficieront du soutien des facilitateurs professionnels engagés et mentionnés ci-dessus.

Le premier et le deuxième projet seront ouverts pour recevoir les commentaires des membres de l'UICN pendant au moins un mois chacun. Le troisième projet de politique de l'UICN sur la biologie de synthèse sera soumis au Conseil de l'UICN, qui le transmettra, par le biais d'une motion, au Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2025, pour débat et adoption éventuelle par les Membres de l'UICN.

Résolution des conflits

Si des conflits non constructifs devaient surgir entre les participants à ce processus et interrompre les progrès dans les discussions inclusives et la rédaction de la politique, le

Conseil de l'UICN jouera le rôle de médiateur pour trouver une solution, en ayant la capacité d'écarter et de remplacer les parties impliquées si nécessaire.

Ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce processus

La mise en œuvre de la Res 123 suivant le processus décrit dans ce document est conditionnée par la disponibilité de ressources pour couvrir les coûts tels que les voyages, les contrats des facilitateurs et des formateurs, les honoraires des participants à l'Assemblée des citoyens, le temps consacré par le personnel du Secrétariat, la production de documents et la communication, entre autres.

Le Secrétariat de l'UICN est chargé de collecter des fonds pour couvrir ces couts auprès d'organisations philanthropiques et de gouvernements afin de minimiser tout conflit d'intérêt réel ou perçu sur le sujet.